La Collectivité de Saint-Martin informe ses administrés qu’elle va procéder au mois de juillet à la mise en place des nouveaux Conseils de quartier. Les candidats ont jusqu’au jeudi 29 juin 2017 pour déposer leur candidature.

**Pour déposer votre candidature, veuillez-vous rapprocher :**

Du Conseil de Quartier N°1 : Quartier d’Orléans : Contact / 0590 29 47 26

Du Conseil de Quartier N°2 : Grand Case Contact / 0590 29 70 88

Du Service de l’Evaluation des Politiques Publiques /Démocratie Locale immeuble les Bougainvilliers Marigot (1er étage) : Contact / 05 90 52 86 89 / 05 90 52 86 93

De l’assistante de la Vice-Présidente Mme GUMBS Céline au Pôle Humain : Contact / 05 90 29 59 10.

Le formulaire d’inscription est disponible dans les Conseils de quartier et peut être téléchargé sur le site internet de la collectivité : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr) (à partir du lundi 12 juin 2017).

**Liste des pièces à fournir :**

Photocopie de passeport ou de la pièce d’identité

Attestation d’adressage (à retirer à l’urbanisme) / Justificatif de domicile

Attestation du numéro d’électeur (délivré par le service des Elections)

**Nota Bene**

Institutions de la collectivité, instaurées par la loi organique du 21 février 2007 dans son titre 2 - Chapitre IV - article Art. LO 6324-1 - les conseils de quartier ont un rôle consultatif auprès du conseil territorial. C’est d’ailleurs le conseil territorial qui fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des conseils de quartier. Les conseils de quartier sont installés par l’exécutif territorial pour une durée de 5 ans.

Saint-Martin a 6 conseils de quartier, qui ont chacun 15 membres titulaires (et 15 suppléants) répartis en 3 collèges : le collège des habitants (7 membres titulaires), le collège des associations (5 membres titulaires) et le collège des acteurs socio-économiques (3 membres titulaires).

Ce rôle consultatif doit s’exercer auprès du conseil territorial lorsqu’il délibère sur la révision ou la modification du plan local d’urbanisme dans le périmètre du quartier, sur les projets d’aménagement dans le périmètre du quartier, et l’aménagement des équipements de proximité, qu’ils soient éducatifs, sociaux, culturels ou sportifs.

**La collectivité de Saint-Martin a délimité 6 Conseils de quartier :**

**Quartier 1 :** Soleil levant (orange) : Griselle - Oyster-Pond - Belle plaine - Flagstaff - Orléans - Baie orientale.

**Quartier 2**: Terre de Culture (Violet) : Chevrise - Cul de Sac - Mont Vernon - Grand-Case - La Savane - Morne O’Reilly.

**[Quartier 3 : Terre d’espoir (verte)](http://www.sxminfo.fr/conseil-de-quartier-terre-de-culture/19/05/2013/" \t "_blank)** : Lot La Savanna - Pic Paradis - Saint-Louis – Rambaud - Colombier - Cripple Gate –Friar’s Bay.

**Quartier 4** : Terre d’échanges et patrimoine (bleu) : Morne-Valois - Agrément – Hameau du Pont - Galisbay - La Colombe - Concordia - Spring – Mont des Accords.

**Quartier 5** : La Capitale (rouge) : Centre-ville de Marigot – Saint-James – Rue de Hollande - Mont Fortune - Bellevue.

**Quartier 6** : Terre des Peuples (jaune) : Sandy ground – Terres-Basses.

**La collectivité de Saint-Martin vous invite nombreux à poser votre candidature afin de participer à la démocratie locale et d’apporter votre contribution au fonctionnement de ces instances de proximité consultatives.**